

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 18 mai 2026

AVIS – CFVU-2026-FORMATION-31

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

**LA LISTE DES PRIMES DE RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE (PRP)
2026/2027 POUR LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE ET LES
HOSPITALO-UNIVERSITAIRES**

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val- de-Marne (UPEC) ;
- VU** la liste des Primes de Responsabilité Pédagogique (PRP) 2026-2027 pour les enseignants du second degré et les hospitalo-universitaires, présentée à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexée à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Émet un **avis favorable à l'unanimité**, concernant la liste des Primes de Responsabilité Pédagogique (PRP) 2026/2027 pour les enseignants du second degré et les hospitalo-universitaires, que détaillée dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 18 mai 2026

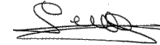
Fait à Créteil, le lundi 18 mai 2026

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	Votants : 9
Quorum : 20	Votes exprimés : 20
Membres présents : 9	Pour : 20
Membres représentés : 11	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 20	Abstention : 0

**FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES
SEUILS D'ATTRIBUTION année universitaire 2026/2027**

HU et ESAS

CFVU du 18 mai 2026

Conseil d'administration plénier du 5 juin 2026

Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Responsabilité Pédagogique (PRP)

PRP : Prime de responsabilité pédagogique (décret n°99-855 du 4 octobre 1999 modifié)

FONCTIONS		MINI Euros	MAXI Euros	MINI hTD	MAXI hTD
PRP	Directeurs d'Études	522	1740	12,00	40,00
	Responsables de filières	522	4176	12,00	96,00
	Membres permanents VAE	522	2784	12,00	64,00
	Coordinateurs de missions transversales dans les composantes y compris l'organisation des stages et enquêtes d'insertion professionnelle	522	1740	12,00	40,00

Les taux sont calculés en référence à l'arrêté du 6 novembre 1989 modifié fixant les taux de rémunération des heures complémentaires.

Ce taux est, au 1er juillet 2023, de : 43,50 €